



COMMISSION FOOT EDUCATIF

-- DEPARTEMENT TECHNIQUE---

Procès-Verbal n° 41

Réunion du :	Mardi 23 MAI 2023
Présidence :	M. Guy BOURICHA
Présents :	Mme REGNIER Ludivine (CTD) MM. BAUMANN Frédéric - Tito DOUNGOUMA-FOKY (CTD DAP) – JANIN Benoit PATALANO Albert

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Traitement du courrier

INFORMATIONS FOOTBALL EDUCATIF

Retrouvez les documents concernant le Football Educatif ainsi que les Rappels pour toute la saison et les Désidératas sur la Page d'Accueil du District « DOCUMENTS FOOT EDUCATIF » ou en cliquant sur le lien suivant : <https://var.fff.fr/docs-foot-animation/>

PLANNINGS SAISON 2022 / 2023

[Tous les plannings sont consultables prochainement sur le site du District du Var](#)

FEMININES

CRITERIUM U13F

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

ORIGINAL ET SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANT

2^{ème} parution – Amende financière de 16 €
Journée 9 du 06.05.2023

U13F EXCELLENCE :

MATCH N° 25498390 : EFC LA SEYNE / FC LE REVEST

U13F PRE EXCELLENCE :

MATCH N° 25499333 : AS BRIGNOLES / RC LA BAIE

ABSENCE AUX PLATEAUX

U6F / U8F

Journée du 13 MAI 2023

SITE CARQUEIRANNE LA CRAU :

SIX FOURS LE BRUSC – Amende Financière de 20€

GARCONS

JOURNEE NATIONALE des DEBUTANTS

Samedi 03 JUIN 2023

Les Fiches d'inscription vous seront transmises dès à présent et merci de nous en faire retour, dès que possible, de manière à organiser la répartition des équipes par site géographique.

U6-U7 de 9H à 12H30 et U8-U9 de 13H30 à 17H30 : Nota : Les horaires peuvent être modifiés selon les inscriptions.

7 joueurs MAXIMUM en U6/U7 et U6F/U8F et 8 joueurs MAXIMUM en U8/U9.

Sites retenus à ce jour :

CUERS PIERREFEU – GONFARON - VAL D'ISSOLE - SAINT MAXIMIN - LE VAL BESSILLON - LES ARCS – VIDAUBAN – GRIMAUD – OLLIOULES - LA CADIERE - LE BEAUSSET

Finale Régionale Festival Foot U13 - Pitch

Nos clubs varois ont réalisé de belles prestations lors de la finale régionale.

En U13G (3), l'EFC Fréjus/St Raphaël n'est pas passé loin de la qualification en montant sur la 2^{ème} marche du podium, SC Toulon prend la 12^{ème} place et le Gardia Club finit 13^{ème}.

Chez les U13F, Hyères 83 FC Association accroche la 5^{ème} place tandis que Draguignan SC termine 8^{ème}.

Bravo à nos équipes, éducateurs, joueur(se)s pour leur parcours.

Félicitations également aux parents/accompagnateurs de Draguignan SC qui ont remporté le concours des meilleurs supporters (équipe féminine) récompensant l'état d'esprit et une superbe ambiance en tribunes.

Merci au club de Calavon FC pour l'excellent accueil et l'aide précieuse à l'organisation de cet événement !

[Les Résultats des U13G et des U13F sont visibles sur le site du district](#)

U13 / U12 / U11 / U10

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

**RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI
DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE
RENCONTRE NORMALE**

ORIGINAL ET SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANT

**3ème parution – Amende financière de 31 €
2ème PHASE – Journée 9 du 08.04.2023**

U12

U12 PRE EXCELLENCE - Poule B :

MATCH N° 25497978 : AS BRIGNOLES / US VAL D'ISSOLE

MATCH N° 25497980 : FC VIDAUBAN / SOLLIES FARLEDE

U12 PRE EXCELLENCE - Poule C :

MATCH N° 25497978 : COGOLIN SP C / CANNET DES MAURES

U12 HONNEUR - Poule A :

MATCH N° 25498067 : O SALERNES / SC NANS

U13

U13 PRE EXCELLENCE - Poule A :

MATCH N° 25497360 : CARNOULES FC 1 / AV S MAR VIVO 3

*Prochaine réunion
Mardi 30 Mai 2023*

Le Président : Guy BOURICHA